

Séance du 19 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Esmieu à M. Salducci, M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Etcheto à Mme Capdevielle, M. Artiaga à M. Pallas.

EXCUSE : M. Lalanne.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FONCIER** – Acquisition à la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'une partie de parcelles sises rue Mayi Ariztia.

Dans le cadre du prolongement de la rue Mayi Ariztia permettant l'accès à la chaufferie biomasse Eguretik et au lycée Seaska, la Ville de Bayonne souhaite acquérir une partie des parcelles AW 172, 568 et 541, propriétés de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. La superficie de l'emprise nécessaire est d'environ 1 415 m², la surface définitive devant être fixée lors de l'établissement du document d'arpentage.

Il a été convenu avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque que cette opération sera réalisée moyennant l'euro symbolique, les frais inhérents à cette opération étant pris en charge par la Ville.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cette transaction avec

la Communauté d'Agglomération Pays Basque ou toute personne physique ou morale qui s'y substituerait.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Marc Wittenberg
Directeur général adjoint des services